






## Règlement de la bourse de puériculture de l'association Hypophosphatasie Europe

### 1) PRINCIPE DE LA BOURSE

Cette bourse repose sur le principe de déposer préalablement des articles de 3 catégories (vêtements enfants 0-12ans / vêtements de grossesse / Articles de puériculture et jouets) qui seront ensuite vendus par l'équipe bénévole de l'association le jour de la bourse. Lors de cette vente, les bénévoles vendront également des articles récupérés sous forme de dons, dont tous les bénéficiaires iront directement à notre association.

### 2) ARTICLES ACCEPTES

-  - Les vêtements de taille 0-12 ans propres, non tâchés et non détériorés respectant la saison été ou hiver
-  - Les vêtements de grossesse en bon état respectant la saison été ou hiver
-  - Les articles de puériculture en bon état (ex : poussette, porte-bébé, transat, ...) et jouets complets et en état de marche (avec piles, le cas échéant)

L'association se donne le droit de refuser tout article jugé défectueux. Dans ce cas, les frais de dépôt resteront dus.

### 3) PARTICIPATION

- \* Une liste d'articles comprenant un maximum de 80 vêtements enfant/ 40 vêtements femme enceinte/ 40 articles de puériculture et 40 jouets par vendeur à un tarif de dépôt de 1€ par lot de 5 articles.
- \* Une commission de 20% reversée à l'association pour tous les articles vendus

### 4) INSCRIPTION

Les inscriptions se font à travers ce lien ..... et jusqu'au 30.03.2022 (le nombre d'article total pour la vente étant limité, les inscriptions pourront être fermées plus précocement /tardivement en fonction des demandes).

Suite à votre inscription, vous recevrez un mail vous invitant à télécharger le tableau vendeur à remplir avec la description de tous vos articles ainsi qu'une attestation légale.

Dès que votre liste est complète et dûment remplie, merci de nous la renvoyer par email à [boursehypo@gmail.com](mailto:boursehypo@gmail.com) afin que nous puissions générer les étiquettes correspondantes à vos

articles. Celle-ci vous seront retournées par mail, il ne vous restera plus qu'à **les imprimer sur papier cartonné ou les coller sur du papier cartonné et de les attacher sur les articles correspondants**. Le jour du dépôt merci de nous donner un exemplaire papier de votre liste.

Les articles doivent être **solidement attachés** avec les étiquettes fournies qui devront être cartonnée. **Aucune autre étiquette ne sera acceptée**.

Les ensembles (ex : tunique+legging,...) doivent être bien attachés entre eux. Les chaussures doivent être attachées entre elles avec un lacet ou emballées dans leur boîte à chaussures.

A réception de votre liste, celle-ci sera vérifiée et enregistrée (sauf si modifications nécessaires)

## **5) RESUME DE L'ORGANISATION**

1/ Vous inscrire à la bourse à travers ce lien :

2/ Remplir la fiche descriptive de manière très détaillée et signer l'attestation

3/ Renvoyer les 2 documents par email

4/ Récupérer les étiquettes, les cartonner et étiqueter les articles solidement. Les jouets, articles en kit,... doivent être bien emballés afin d'éviter la perte d'éléments.

5/ Envoyer le chèque du montant du dépôt total qui vous sera demandé, par chèque, soit par voie postale directement au trésorier : **Mr Nicolas Rallu /11 RUE Saint Pierre 35370 ARGENTRE DU PLESSIS**, ou le déposer directement chez la présidente de l'association: **Mme Rallu Planchais Nadège/1242 route des granges/ 74130**

**Contamine sur Arve** (Celui ci servira de garantie et sera encaissé après la bourse)

6/ Déposer les articles à la date convenue avec les bénévoles (**Celle-ci vous sera communiquer la semaine avant la bourse**).

7/ Vente des articles par les bénévoles (si vous voulez venir nous aider, même seulement quelques heures samedi ou dimanche, c'est avec joie que nous vous accueillerons !!!)

8/ Retour des invendus et paiement de la vente le jour de la bourse (**dimanche 11 Avril 2021 de 18h à 20h**)

## **6) QUELQUES REMARQUES**

Merci de respecter les horaires de dépôt et de retour des articles pour le bon déroulement de la bourse. Rappelez-vous que toutes les personnes de l'association sont des bénévoles.

Pour les articles non retirés le jour de la remise, l'association se réserve le droit d'en faire acquisition.

L'association est dans l'obligation de déclarer la liste des personnes qui vendent des articles sur des bourses aux vêtements. C'est pourquoi nous vous demanderons de bien signer l'attestation légale que nous vous ferons parvenir afin de garantir que vous ne participerez pas à plus de deux bourses dans l'année.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages.

Les bénéficiaires de la bourse serviront à financer la recherche médicale des malades atteints par l'hypophosphatasie (maladie osseuse et dentaire très rare)

Les bénévoles de l'association HYPOPHOSPHATASIE EUROPE

